

**OBJET :** RENOUVELLEMENT DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE  
GEMAPI À L'EPAGE LOIRE LIGNON  
DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT  
TERRITORIAL LOIRE ET AFFLUENTS VELLAVES (2024-2026)

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le mardi 7 novembre 2023 s'est réuni à Montbrison à 19 heures 30 le mardi 14 novembre 2023, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20231114-20231114\_CC\_D22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2023

Publication : 21/11/2023



**Présents :** Marc ARCHER, Gérard BAROU, Marie-Pierre BAROU, André BARTHELEMY, Pierre BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Christine BERTIN, Georges BONCOMPAIN, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Jean-Pierre BRAT, Vivien BROUILLAT, Hervé BRU, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Pierre-François CHAUT, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Jean-Baptiste CHOSSY, Evelyne CHOUVIER, Pierre CONTRINO, Bernard COTTIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Bertrand DAVAL, Jean Maxence DEMONCHY, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Alain LIMOUSIN, Gilbert LORENZI, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Mickaël MIOMANDRE, Jean-Philippe MONTAGNE, Rambert PALIARD, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Gérard PEYCELON, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Christophe POCHON, Frédéric PUGNET, Robert REGEFFE, Monique REY, Michel ROBIN, Pascal ROCHE, Nicolas ROLLAND, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, Christian SOULIER, René SUCHET, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

**Pouvoirs :** René AVRIL à Quentin PÂQUET, Christophe BRETTON à Thierry GOUBY, Annick BRUNEL à Christian SOULIER, Martine CHARLES à Marcelle DJOUHARA, Béatrice DAUPHIN à René FRANÇON, Julien DEGOUT à Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Géraldine DERGELET à Jean-Paul FORESTIER, Jean-Marc DUMAS à Bertrand DAVAL, Yves DUPORT à Christophe DESTRAS, Flora GAUTIER à Pascale PELOUX, Marie-Thérèse GIRY à Alban FONTENILLE, Serge GRANJON à Nicole GIRODON, Martine GRIVILLERS à Cindy GIARDINA, Valérie HALVICK à François FORCHEZ, Frédéric MILLET à Frédéric PUGNET, Thierry MISSONNIER à

Christelle MASSON, Nicole PINEY à Yves MARTIN, Ghyslaine POYET à Nathalie LE GALL, David SARRY à Pascal ROCHE, Frédérique SERET à Dominique GUILLIN, Carole TAVITIAN à François MATHEVET, Georges THOMAS à Thierry HAREUX

**Absents** : Roland BONNEFOI, Alexandre PALMIER

**Secrétaire de séance** : Quentin PÂQUET

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	104
Nombre de membres suppléés :	5
Nombre de pouvoirs :	22
Nombre de membres absents :	2
Nombre de votants :	126

Vu les articles L 5211-10, L.5216-5 et L.5211-61 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.213-12 du Code de l'environnement,

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et sa compétence en termes de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI),

Vu la délibération n°2 du 12 juillet 2022,

Vu qu'un EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) est un syndicat spécialisé dans la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Il agit sur un périmètre d'action hydrogéographique.

Vu que Loire Forez agglomération adhère à l'EPAGE Loire Lignon depuis l'année 2020 et lui délègue la compétence GEMAPI pour les 7 communes des bassins versants de l'Ance du nord et de l'Andrable (La Chapelle-en-Lafaye ; Montarcher ; Estivareilles ; Apinac ; Usson-en-Forez ; Merle-Leignec ; Saint-Hilaire-Cusson-la-Valmitte),

Vu que l'EPAGE Loire Lignon est composé de 14 EPCI membres et conventionne avec 3 EPCI supplémentaire pour mener à bien ses missions,

Vu que l'adhésion à cet établissement permet de conserver une cohérence d'action sur les cours d'eau concernée avec une logique d'intervention à l'échelle de la masse d'eau,

Considérant que l'EPAGE Loire Lignon porte plusieurs procédures contractuelles visant la restauration des milieux aquatiques et l'atteinte du bon état écologique des eaux

Vu les annexes 1 et 2,

Le contrat territorial Loire et affluents vellaves (LAV) arrive au terme de son premier cycle de 3 ans (2021-2023) et est actuellement en phase de révision avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Le prochain cycle se déroulera sur la période 2024-2026. La stratégie territoriale révisée ainsi que la feuille de route des trois prochaines années ont été validées en COPIL le 24 octobre dernier. Le nouveau contrat territorial sera validé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne sur le début d'année 2024.

Une estimation des participations et des dépenses de Loire Forez agglomération est disponible en annexe 2. Ces estimations seront révisées annuellement en fonction de l'avancée de la programmation et de la faisabilité des actions. Une synthèse est disponible dans le tableau suivant :

		Estimatif des participations - Loire Forez agglomération			
		2023	2024	2025	2026
Contrat Territorial Loire et affluents vellaves		17 869,00 €	51 344,00 €	16 634,00 €	8 384,00 €
Prévention des inondations		936,56 €	-	-	-
<b>TOTAL</b>		<b>18 805,56 €</b>	<b>51 344,00 €</b>	<b>16 634,00 €</b>	<b>8 384,00 €</b>

Cette convention de délégation de compétence assure ainsi la mise en œuvre d'une animation territoriale et d'une programmation opérationnelle sur les cours d'eau des 7 communes concernées.

Il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver le renouvellement de la convention de délégation de compétence GEMAPI à l'EPAGE Loire Lignon,
- autoriser le Président ou son représentant d'effectuer toutes les démarches concernant cette convention et de l'autoriser à signer tout document si référent.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- approuve le renouvellement de la convention de délégation de compétence GEMAPI à l'EPAGE Loire Lignon,
- autorise le Président ou son représentant d'effectuer toutes les démarches concernant cette convention et de l'autoriser à signer tout document si référent.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 14 novembre 2023

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le secrétaire de séance,